

## PREFECTURE DE LA LOIRE

Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

### ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PRÉALABLE :

- À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE CONCERNANT LE PROJET DE COMPLÉMENT DU DEMI ÉCHANGEUR DE LA VARIZELLE DE LA ROUTE NATIONALE 88 SUR LA COMMUNE DE SAINT-CHAMOND ;
- À LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE SAINT-CHAMOND ;
- AU CLASSEMENT DES VOIES DANS LA CATÉGORIE ROUTE EXPRESS.

### PROJET PORTÉ PAR L'ÉTAT, DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT (DREAL) AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Il sera procédé à une enquête publique unique dans les formes prescrites par le code de l'environnement, pour les demandes ci-dessus sollicitées par la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement Auvergne-Rhône-Alpes, sur le territoire de la commune de Saint-Chamond.

Cette enquête publique se déroulera du **15 janvier 2021 à 8h30 au 15 février 2021 17h30**, soit une durée de 32 jours consécutifs.

Le siège de l'enquête publique est fixé à la mairie de Saint-Chamond, Avenue Antoine Pinay, 42 400 Saint-Chamond, où sera déposé un dossier composé des pièces visées à l'article R.123-8 du code de l'environnement. La mairie de Saint-Chamond est accessible au public, sauf jours fériés, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 et le samedi de 8h30 à 12h.

Ce dossier d'enquête publique intègre notamment : une étude d'impact tenant également lieu de rapport sur les incidences environnementales de la procédure de mise en compatibilité du PLU de Saint-Chamond, l'avis de l'Autorité environnementale et la réponse écrite de la part du pétitionnaire, les avis des collectivités territoriales concernées et consultés. Avec ce dossier est déposé un registre d'enquête à feuillets papier non mobiles, paraphés par le commissaire enquêteur.

Le dossier d'enquête publique, version numérique, sera consultable et téléchargeable sur le site internet de la DREAL Auvergne-Rhône ([www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr](http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr) rubrique *Transports Mobilité > Infrastructures routières > Projets routiers en cours > Loire : RN88 - Complément du demi-échangeur de la Varizelle*) et sur la plateforme suivante : [www.registre-dematerialise.fr/2272](http://www.registre-dematerialise.fr/2272) .

Toutes les informations relatives à ce dossier pourront être obtenues auprès de  
Monsieur Pierre VACHER, Responsable d'Opérations Routières  
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Auvergne-Rhône-Alpes,  
service Mobilité, Aménagement, Paysages  
5 Place Jules Ferry 69006 Lyon  
Tel : 04 26 28 63 76 – Courriel : [echangeur.varizelle@developpement-durable.gouv.fr](mailto:echangeur.varizelle@developpement-durable.gouv.fr)

En outre, toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication de tout ou partie du dossier d'enquête auprès de la préfecture de la Loire dès la publication du présent avis.

Monsieur Gilles Mathieux, Retraité – Ingénieur en chef territorial hors classe honoraire, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Lyon.

Le public pourra formuler ses observations et propositions pendant la durée de l'enquête publique, selon les possibilités suivantes :

- dans le registre version papier ouvert au siège de l'enquête aux jours et horaires fixés pour la consultation du dossier à la mairie de Saint-Chamond;
- par voie électronique sur le registre numérique dématérialisé disponible à l'adresse suivante : [www.registre-dematerialise.fr/2272](http://www.registre-dematerialise.fr/2272) ;

- par courriel à l'adresse dédiée : [enquete-publique-2272@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-2272@registre-dematerialise.fr) .Les observations envoyées par courriel seront publiées dans le registre dématérialisé et consultables à l'adresse [www.registre-dematerialise.fr/2272](http://www.registre-dematerialise.fr/2272) ;
- par courrier postal adressé à Monsieur le commissaire-enquêteur, au siège de l'enquête à la mairie de Saint-Chamond : Mairie, Avenue Antoine Pinay, CS 80148, 42 403 Saint-Chamond Cedex ;
- lors des permanences tenues en mairie de Saint-Chamond par le commissaire enquêteur définies ci-dessous.
  - **Vendredi 15 janvier 2021 de 10H00 à 12H00**
  - **Jeudi 21 janvier 2021 de 14H00 à 16H00**
  - **Mercredi 27 janvier 2021 de 10H00 à 12H00**
  - **Lundi 8 février 2021 de 14H00 à 16H00**
  - **Lundi 15 février 2021 de 15H00 à 17H30**

Pour être recevables, toutes les observations doivent être exprimées avant la clôture de l'enquête publique, soit avant **le 15 février 2021 à 17h30**. Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront consultables sur le site internet de la préfecture de la Loire ([www.loire.gouv.fr](http://www.loire.gouv.fr)). Ils seront également tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la mairie de Saint-Chamond et en préfecture.

Le préfet de la Loire est l'autorité compétente pour délivrer ou refuser les autorisations ci-dessus sollicitées.